



Libération de prisonniers politiques en Rhodésie

Après la conclusion, en mars dernier, d'un accord de règlement interne entre M. Ian SMITH, premier ministre, et trois dirigeants de mouvements politiques africains, l'évêque Abel MUZOREWA, le révérend Ndabaningi SITHOLE et le chef Jeremia CHIRAU, plus de 750 prisonniers politiques, sur un total de 950, ont été remis en liberté au mois d'avril. Les prisonniers libérés comprennent des partisans d'Abel Muzorewa et de Ndabaningi Sithole ainsi que des sympathisants du front patriotique dirigé par Joshua NKOMO et Robert MUGABE. Le front opère en exil et n'est pas partie à l'accord.

Au début du mois de mai, AI a demandé par lettre à l'évêque Muzorewa et aux autres membres africains du conseil exécutif d'exiger une liste complète des personnes libérées et la libération des quelque 250 prisonniers politiques encore détenus.

L'évêque Muzorewa et le révérend Sithole ayant annoncé qu'ils s'opposeraient à toute

autre exécution, AI a également demandé des précisions au sujet du statut des prisonniers politiques condamnés à mort. AI a demandé instamment que les personnes visées ne bénéficient pas seulement d'un sursis indéfini mais que leur sentence soit immédiatement et officiellement commuée.

□

APPELS EN FAVEUR DE PRISONNIERS POLITIQUES EN THAÏLANDE

Le 17 mai, AI a demandé au gouvernement thaïlandais de libérer différentes catégories de prisonniers politiques. Au début de sa campagne internationale en faveur des prisonniers thaïs, AI a publié un document indiquant les raisons de son inquiétude au sujet des prisonniers politiques qui ont été - arrêtés avant le coup d'Etat militaire du 6 octobre 1976 et accusés d'avoir violé la loi sur les activités anticommunistes; - arrêtés pendant le coup d'Etat du 6 octobre en liaison avec les événements de l'Université de Thammasat;

- incarcérés en vertu d'un décret d'urgence parce qu'ils étaient soupçonnés d'être « dangereux pour la société »; ou - arrêtés dans des régions reculées et détenus sans jugement parce qu'il étaient soupçonnés d'être communistes ou d'avoir des sympathies communistes.

AI a prié instamment le gouvernement thaïlandais de libérer sans condition les prisonniers détenus sans jugement et de libérer sous caution ceux dont le procès est en cours. Elle estime que le nombre de prisonniers politiques détenus en Thaïlande, y compris ceux qui sont détenus en vertu d'un décret d'urgence, s'élève à plusieurs centaines et peut-être même à un millier.

AI a également critiqué les modifications apportées à la législation thaï à la suite du coup d'Etat de 1976, notamment la disposition constitutionnelle qui autorise le premier ministre à ordonner des exécutions sommaires sans jugement, disposition qui a été utilisée à neuf reprises au moins pour faire exécuter des personnes accusées de crimes graves. Elle a également critiqué les décrets adoptés dans le cadre de l'état d'urgence, qui autorisent la détention de prisonniers politiques sans jugement.

Depuis le coup d'Etat du 6 octobre, tous les partis politiques et toutes les réunions politiques sont interdits. La presse est censurée et le gouvernement a supprimé les activités syndicales en interdisant les grèves et les autres manifestations ouvrières.

BRÉSIL: APPEL AU PRÉSIDENT AU SUJET DE LA GRÈVE DE LA FAIM

Le 4 mai, pour la seconde fois en trois semaines, AI a télégraphié au président du Brésil, M. Ernesto GEISEL, pour lui demander de faire tout ce qui est en son pouvoir afin de mettre un terme à la grève de la faim observée par la quasi-totalité des 200 prisonniers politiques du pays.

La grève a commencé le 12 avril dans la prison considérée comme la pire du pays, le pénitencier Professeur Barreto Campelo, à Itamaraca, dans l'Etat de Pernambouc, et elle a été suivie dans presque toutes les autres prisons du pays. Les 15 prisonniers politiques d'Itamaraca ont tous été transférés dans un hôpital militaire où ils refusent tout traitement médical et n'acceptent que du sucre et de l'eau. De sérieuses inquiétudes ont été exprimées quant à la santé de l'un d'entre eux, Rholine Sonde CAVALCANTI, qui est diabétique.

Les grévistes protestaient contre la détention cellulaire, depuis septembre 1975, à la Barreto Campelo, de Rholine Sonde Cavalcanti et Carlos Alberto SOARES. Le secrétaire à la justice de l'Etat de Pernambouc, Sergio HIGINO, a pour la première fois appliqué une disposition de la loi sur la sécurité nationale selon laquelle les personnes condamnées à l'emprisonnement à vie doi-

vent être séparées des autres prisonniers politiques et a totalement isolé les deux hommes.

Itamaraca est la seule prison du pays où cette règle ait été appliquée et certaines autorités locales considèrent cet isolement comme illégal.

AI a déclaré que la détention cellulaire de Rholine Sonde Cavalcanti et Carlos Alberto Soares constitue un châtiment inhumain et arbitraire, qui menace la santé mentale et physique des prisonniers.

• La grève de la faim s'est terminée le 9 mai, Rholine Cavalcanti et Carlos Alberto Soares ayant été autorisés à revenir parmi les autres prisonniers politiques plusieurs fois par semaine. □

NOUVELLES ARRESTATIONS EN TCHÉCOSLOVAQUIE

AI a récemment eu connaissance de nouveaux cas d'arrestation et de condamnation de militants des droits de l'homme en Tchécoslovaquie:

• En mars, un ouvrier, Michal KOPAL, et un étudiant, Ivan MANASEK, ont été arrêtés à Prague sous l'inculpation de « provocation » (article 100 du code pénal tchécoslovaque). Ces deux personnes auraient rédigé et tenté de diffuser des informations, qui n'avaient pas été encore publiées, concernant le parti communiste tchécoslovaque.

• Des poursuites judiciaires ont été engagées le 2 mars contre deux prêtres catholiques, Marian ZAJICEK et Robert GOMBIK, qui sont accusés d'avoir diffusé le manifeste appelé Charte 77.

Les quatre hommes figurent parmi les signataires de la Charte 77.

• Le pasteur Miloslav LOJEK a été arrêté le 19 décembre 1977, alors qu'il se trouvait sous les drapeaux, pour avoir distribué des exemplaires de la Charte 77 à ses camarades. Le 9 mars dernier, le tribunal militaire de Plzen l'a condamné à 15 mois de prison pour provocation (article 100) et atteinte à l'autorité politique et morale de l'armée (article 288). En 1975, il avait été interdit à M. Lojek de célébrer des offices religieux, ensuite de quoi il a travaillé comme ouvrier avant d'être appelé sous les drapeaux.

• Gustav VLASATY, employé dans l'industrie chimique et syndicaliste militant, a été arrêté le 30 janvier pour avoir affiché sur un mur des coupures du journal du parti *Rude Pravo* annonçant des augmentations à côté de bulletins de paye montrant que son salaire n'avait pas été relevé. Il a été condamné le 5 avril à 20 mois de prison pour provocation (article 100).

• Ivan JIROUS, historien de l'art, directeur artistique du groupe rock non conformiste Plastic People of the Universe et l'un des signataires de la Charte 77, a été condamné le 11 avril à Prague à 8 mois de prison pour atteinte à l'ordre public (article 202). Le 5 mai, la cour d'appel a porté sa condamnation à 18 mois à la demande du procureur.

(suite p. 2, col. 1)

Tchécoslovaquie - suite de p. 1

M. Jirous avait été arrêté le 25 octobre 1977, après une exposition au cours de laquelle il avait formulé des remarques ironiques au sujet des organisations de jeunesse et une « remarque injurieuse » à l'égard d'un fonctionnaire. Cette arrestation intervenait un mois après l'expiration d'une peine antérieure de 18 mois de prison.

Ces sept personnes ont été adoptées par AI comme prisonniers d'opinion. □

AI ET LES CONDITIONS DE DÉTENTION DANS LES « PRISONS SPÉCIALES » D'ITALIE

AI a accueilli avec satisfaction l'offre qui lui a été faite d'enquêter sur les conditions dans les « prisons de haute sécurité » en Italie avec la coopération des autorités.

Dans une lettre du 8 mai, adressée à Franco EVANGELISTI, sous-secrétaire auprès du conseil des ministres italien, AI se félicite de la déclaration faite le 5 mai par M. Evangelisti, selon laquelle le gouvernement italien est prêt à collaborer à l'enquête d'AI. La suite de la lettre est ainsi conçue : « Compte tenu de cette déclaration, AI a décidé (conformément à l'article 1c de ses statuts) de se charger d'une enquête sérieuse sur les conditions qui règnent dans les prisons de haute sécurité en Italie.

Comme préalable à cette enquête, AI prie le gouvernement italien de confirmer formellement qu'il est prêt à autoriser les personnes déléguées par AI à visiter les prisons de haute sécurité et à s'entretenir avec les détenus, le personnel pénitentiaire et les autres fonctionnaires compétents en Italie, ainsi qu'à consulter les documents ayant rapport avec l'enquête.

En demandant au gouvernement italien de lui accorder sa collaboration pour une enquête sur les prisons de haute sécurité, AI ne veut nullement laisser entendre que, pour elle, les conditions sont plus ou moins préoccupantes dans les établissements pénitentiaires de cette catégorie que dans d'autres catégories de prisons en Italie.

Les modalités et procédures d'exécution de cette enquête doivent encore être fixées par AI, et éventuellement en consultation avec d'autres institutions qualifiées, spécialisées dans le domaine des droits de l'homme et des conditions de détention.

On peut rappeler à ce propos qu'à la réunion de son Conseil international en 1975, AI avait déjà décidé de rechercher les moyens permettant d'enquêter sur les conditions qui règnent dans les prisons de haute sécurité en Europe occidentale. □

GUINÉE: L'ARCHEVÊQUE TCHIDIMBO AURAIT ÉTÉ LIBÉRÉ

Selon des informations non confirmées en provenance d'Afrique de l'Ouest, Mgr Raymond Marie TCHIDIMBO, archevêque catholique de Conakry, aurait été remis en liberté après 7 ans d'emprisonnement. Mgr Tchidimbo, l'un des prisonniers politiques les plus célèbres de Guinée, avait été condamné aux travaux forcés à perpétuité en janvier 1971, avec 67 autres personnes déclarées coupables de complicité dans un

coup de main lancé en novembre 1971 sur Conakry, capitale de la Guinée. Le gouvernement guinéen avait alors accusé les forces coloniales portugaises et certains éléments de l'opposition guinéenne d'être à l'origine de ce coup de main.

Mgr Tchidimbo et ses codétenus avaient été condamnés par un tribunal révolutionnaire suprême spécial composé de 75 membres de l'assemblée nationale guinéenne. Les accusés n'avaient pas été autorisés à présenter leur défense et nombre d'entre eux n'étaient même pas présents lors du procès. Au moins 60, dont Mgr Tchidimbo, furent condamnés à perpétuité et 58 autres furent exécutés.

La libération de Mgr Tchidimbo intervient à un moment où s'améliorent les relations diplomatiques entre la Guinée et ses voisins d'Afrique de l'Ouest, notamment le Sénégal et la Côte d'Ivoire. La plupart des observateurs estiment que les pressions exercées par ces deux pays ont joué un rôle important dans la libération de Mgr Tchidimbo, qui reste archevêque de Conakry.

Selon les informations dont dispose AI, Mgr Tchidimbo aurait été emprisonné depuis 1971 à Camp Boiro (Conakry), principal camp d'internement de Guinée pour prisonniers politiques, qui en détient plus de 1000. Aucune communication avec le monde extérieur ne leur est permise et ils ne peuvent recevoir de visites de leur famille. Les conditions de détention à Boiro seraient extrêmement dures et de nombreux prisonniers seraient morts des suites de mauvais traitements, de faim ou de maladie.

AI s'est récemment efforcée d'attirer l'attention de la communauté internationale sur le sort tragique des prisonniers politiques de Guinée en lançant un programme d'adoption de prisons. Deux prisons, celles de Camp Boiro et de Kémé Boureima à Kindia (qui compte aussi de nombreux prisonniers politiques), ont été adoptées par des groupes d'AI qui s'efforcent d'obtenir des améliorations sensibles des conditions de détention. □

ARRESTATIONS ET EXÉCUTIONS EN EL SALVADOR

Le 11 avril, AI a envoyé un télégramme au président d'El Salvador, M. Carlos Humberto ROMERO, pour exprimer l'inquiétude qui lui causaient des informations selon lesquelles des habitants de San Pedro Perulapan, village de la province de Cuscatlán, auraient été arrêtés, exécutés ou torturés au cours d'une opération militaire. Cette opération, qui a commencé à la mi-mars, visait des dirigeants et des membres des deux principales fédérations d'agriculteurs du pays, la FECCAS (fédération paysanne chrétienne d'El Salvador) et l'UTC (union des travailleurs agricoles). Les communiqués officiels publiés avant et pendant l'opération affirmaient que des paysans appartenant à ces deux associations assassinaient des membres de l'organisation paramilitaire rurale de miliciens ORDEN, incendiaient des fermes et enlevaient ou chassaient les propriétaires.

Les réfugiés qui ont fui la zone sous contrôle militaire pour se rendre dans la capitale, San Salvador, ont contesté la version officielle des événements et affirmé que la violence avait été provoquée par les

membres d'ORDEN. Cette organisation, qui est dirigée par le ministère de la défense nationale et qui a à sa tête le président, est à la fois une force de sécurité et une organisation politique. Selon les réfugiés, l'un des dirigeants de la FECCAS, Tránsito VASQUEZ, a été capturé le 20 mars par 40 membres d'ORDEN. Le lendemain, on retrouvait son corps, décapité et mutilé. Ceux qui l'ont trouvé étaient des membres de la FECCAS et de l'UTC, qui ont forcé cinq membres d'ORDEN à enterrer le corps. Peu après, les autorités ont donné ordre aux familles des membres d'ORDEN de quitter leur maison et de se réfugier dans l'école de San Pedro Perulapan, car des unités de l'armée allaient entrer dans la province pour entreprendre une opération militaire.

La garde nationale et ORDEN ont lancé une série d'attaques combinées contre plusieurs districts de la province de Cuscatlán. Il y a eu un nombre indéterminé de morts, de blessés et de « disparus ». A San Pedro Perulapan, 50 paysans auraient été tués et plus de 50 blessés. Soixante-dix personnes ont été arrêtées, des maisons ont été pillées et incendiées par les forces de sécurité et des centaines de paysans ont fui la région, abandonnant leurs foyers et leurs biens. Les journalistes qui essayaient de pénétrer dans la zone des opérations ont été interceptés par l'armée, qui avait dressé des barrages sur les routes.

Monseigneur ROMERO, archevêque de San Salvador, a demandé instamment aux autorités de permettre à une commission d'enquête indépendante d'aider ceux qui s'étaient enfuis de chez eux et de faire une enquête sur les troubles. L'archevêque a demandé en outre que l'opération militaire prenne fin, car elle ne pouvait que provoquer encore plus de violence. L'Eglise et des membres des professions juridiques ont demandé que les personnes arrêtées pendant les troubles soient amnistiées.

De l'avis des observateurs, en affirmant que les fédérations paysannes avaient organisé une rébellion à San Pedro Perulapan, région où ces organisations sont très actives, le gouvernement cherchait à discréditer les fédérations, dont les demandes de réformes minimales, comme l'amélioration du crédit agricole et la restitution des terres actuellement occupées par les forces armées, sont restées sans suite. □

Nouvelles de campagnes précédentes

Le 25 mars, l'Égyptien Ahmed Fu'ad NEGM (*Campagne pour les prisonniers du mois*, mars) a été condamné à un an de prison par le tribunal militaire central du Caire. M. Negm, poète fort connu, avait été arrêté avec six autres personnes en novembre 1977, après avoir participé à une réunion politique interdite à l'université cairote Ain Shams. Le tribunal a acquitté trois des prévenus et en a condamné deux autres, Muhammad Fathi MAHMOUD et Magdi Abdul Hamid BILAL (tous deux étudiants de l'université Ain Shams), à trois ans et à trois mois de prison respectivement. Le tribunal a décidé que le cas d'un septième étudiant, Medhat Ezzedin ABDUL GHAFAR, ne relevait pas de sa compétence. Les peines prononcées doivent encore être confirmées par le président SADATE.

Campagne pour les prisonniers du mois

Il est rappelé aux participants à la campagne que les appels ne doivent être adressés qu'aux personnes nommées à la fin de l'exposé de chaque cas. Il ne faut en aucun cas adresser de communication à un prisonnier. Il importe, dans l'intérêt du prisonnier, que les messages adressés aux autorités soient rédigés avec soin et en termes courtois et qu'ils ne procèdent jamais d'un parti pris.

Sonny VENKATRATHNAM - Afrique du Sud

Au début du mois d'avril, Sonny VENKATRATHNAM, membre influent du *Unity Movement* (mouvement pour l'unité) en Afrique du Sud, a fait l'objet d'un arrêté d'interdiction pour une durée de 5 ans. Il venait de purger une peine de 6 ans de prison à Robben Island, principal centre de détention de prisonniers politiques d'Afrique du Sud.

En vertu de cet arrêté, Sonny Venkatrathnam est frappé d'une interdiction partielle de quitter son domicile et des restrictions sont imposées à sa liberté de mouvement, d'association et d'expression. Aux termes de ce même arrêté, il est passible d'une peine de prison s'il communique de quelque façon que ce soit avec deux anciens détenus de Robben Island, Frank ANTHONY et Robert WILCOX.

Ces derniers, libérés en même temps que M. Venkatrathnam, ont eux aussi fait l'objet d'un arrêté d'interdiction. Les trois hommes, détenus ensemble pendant six ans à Robben Island, avaient des contacts quotidiens. Maintenant qu'ils ont purgé leur peine, le ministre de la justice, sans faire appel aux tribunaux, leur a interdit tout contact entre eux.

Sonny Venkatrathnam avait déjà fait l'objet d'un arrêté d'interdiction entre 1965 et 1970. En février 1971, il a été détenu plusieurs mois sans inculpation en vertu de l'article 6 de la loi sur le terrorisme et mis au secret. Plus tard dans l'année, il a été inculpé, en même temps que 12 autres membres du *Unity Movement*, de complot visant à renverser le gouvernement sud-africain. Lors du procès, plusieurs des accusés ont affirmé avoir été gravement torturés pendant leur détention dans un camp spécial pour interrogatoires situé dans une région isolée de la forêt de Mkambathi, dans l'est de la province du Cap. Déclaré coupable, Sonny Venkatrathnam a été condamné à 6 ans de prison. Il a purgé la totalité de sa peine à Robben Island: en Afrique du Sud, les prisonniers politiques, contrairement aux prisonniers de droit commun, ne bénéficient d'aucune remise de peine.

Ecrire en termes courtois à l'adresse suivante pour demander l'annulation immédiate de l'arrêté d'interdiction qui frappe Sonny Venkatrathnam, Frank Anthony et Robert Wilcox: The Honourable James Kruger, Minister of Justice, Union Buildings, Pretoria, Afrique du Sud.

José CARPIO - Equateur

José CARPIO a été arrêté le 19 octobre 1977 à La Troncal, dans la province de Cañar, en Equateur, en même temps que dix autres dirigeants de la *Federación de Trabajadores libres del Azuay* (fédération des travailleurs libres d'Azuay), à la suite d'un incident survenu à la sucrerie d'Aztra.

Le 18 août 1977, le conseil suprême du gouvernement équatorien décidait d'augmenter de près de 50% le prix du sucre. Il promulguait en même temps un décret stipulant que cette augmentation n'entraînerait

pas de hausse des salaires pour les ouvriers des sucreries. C'était là une violation de la convention collective, qui prévoyait que toute augmentation du prix du sucre serait automatiquement accompagnée d'une augmentation des salaires.

En octobre, 1800 ouvriers de la sucrerie d'Aztra se sont mis en grève pour protester contre le refus de la compagnie de respecter la convention collective. Selon les renseignements reçus, près de 700 ouvriers et leurs familles occupaient la sucrerie, le 18 octobre, lorsque 150 policiers ont cerné le bâtiment, donnant aux ouvriers et à leurs familles deux minutes pour évacuer les lieux.

Les policiers avaient bloqué toutes les issues à l'exception d'une petite porte au fond du bâtiment. Comme les occupants tentaient de s'échapper par cette porte, les policiers donnèrent l'assaut avec des grenades lacrymogènes et des armes à feu. Selon des sources officielles, 25 personnes se sont noyées dans le canal d'irrigation proche de l'usine. Des syndicalistes affirment que plus de 100 personnes ont été tuées et que certaines d'entre elles ont été abattues par les policiers.

Depuis lors, José Carpio est détenu au *Cuartel Modelo*, à Guayaquil, alors que plusieurs dirigeants arrêtés en même temps que lui ont été relâchés. Il sera probablement jugé par l'*Intendente general de Policía* de la province de Cañar en application des décrets n° 105 et 1475. Le décret n° 1475, promulgué le 26 mai 1977, élargit le champ d'application du décret n° 105 de l'Assemblée Constituante, promulgué en 1967 et aux termes duquel les organisateurs de grèves «portant atteinte à l'ordre public et à l'économie nationale» sont passibles de peines d'emprisonnement de 2 à 5 ans et d'amendes pouvant aller jusqu'à l'équivalent de 380 dollars. Ceux qui participent à ces grèves sont passibles de peines moins sévères.

Le décret n° 1475 a également conféré le statut de «juges spéciaux» aux *Intendentes Generales de Policía*, civils relevant directement du ministère de l'intérieur. Chargés du maintien de l'ordre et de la sécurité au niveau de la province, ils ne s'occupent normalement que de délits mineurs. Le décret n° 1475 leur a donné pouvoir de juger selon une procédure sommaire et de condamner les grévistes en vertu du décret n° 105 sans possibilité de recours.

Ecrire en termes courtois à l'adresse suivante pour demander la libération immédiate de José Carpio: Vicealmirante Alfredo Poveda Burbano, Presidente del Consejo Supremo de Gobierno, Palacio de Gobierno, Quito, Equateur.

Li Zhengtian - République populaire de Chine

Li Zhengtian, âgé aujourd'hui de 36 ans, est né à Wuhan, capitale de la province du Hopei, dans la République populaire de Chine et a fait ses études primaires dans une école rattachée à l'Institut des beaux-arts de Canton. Il a achevé ses études universitaires en 1966, alors que commençait la Révolu-

tion culturelle, à laquelle il prit part comme des millions de jeunes, rédigeant affiches murales et articles. Arrêté, semble-t-il, en août 1968 au cours d'une des vagues d'arrestations qui marquèrent la fin de la Révolution culturelle, il fut emprisonné pendant trois ans à Canton. Libéré en 1971, il trouva du travail à la bibliothèque de son université et recommença à rédiger des affiches murales et des articles.

Il est l'un des trois auteurs de l'affiche murale signée *Li Yizhe* et intitulée *A propos de la démocratie et du système juridique socialiste*, placardée à Canton en novembre 1974. L'affiche, qui couvrait sur une centaine de mètres un mur d'une rue de la ville, critiquait la répression qui s'était exercée sous Lin Piao, ancien vice-président du parti communiste chinois disparu en 1971. Les auteurs de l'affiche affirmaient que de nombreux dénis de justice commis sous Lin Piao n'avaient pas été réparés et demandaient que des mesures soient prises pour garantir les «droits démocratiques du peuple» et protéger les droits de l'homme.

Li Zhengtian semble avoir été le principal responsable de l'affiche mais deux autres hommes, CHEN Yiyang et WANG Xizhe, avaient participé à sa rédaction. Le pseudonyme *Li Yizhe* résultait d'une combinaison d'éléments des trois noms.

L'affiche fut officiellement qualifiée de «réactionnaire», et Li, Chen et Wang durent participer à des «séances de critique» à Canton. Au début de 1975, les trois hommes durent quitter Canton pour aller travailler «sous surveillance», ce qui signifiait que leur liberté était restreinte. Li aurait été envoyé travailler dans une mine du district de Shaoguan, au nord de la province de Kuan-tung, où, selon certains renseignements, la main-d'œuvre comprend des prisonniers et des travailleurs libres. Il y était encore à la fin de 1976. Au début de 1977, Li, Chen et Wang auraient été officiellement qualifiés de «contre-révolutionnaires», ce qui implique généralement l'application d'une sanction formelle.

Selon diverses informations, Li Zhengtian aurait été condamné à la prison à vie vers le milieu de 1977. Un avis officiel du tribunal, affiché à Canton et daté du 3 juin 1977, aurait annoncé que Li était condamné à la prison à vie pour avoir préconisé un programme «contre-révolutionnaire» dans son affiche murale. On ne sait pas si Chen Yiyang et Wang Xizhe ont été condamnés en même temps, mais il a été signalé que plus de dix personnes avaient été condamnées dans le cadre de l'affaire Li Yizhe.

On ne sait où se trouvent actuellement Li Zhengtian, Chen Yiyang et Wang Xizhe. Selon des renseignements non confirmés, deux d'entre eux seraient dans des camps de travail de la province de Kuan-tung, tandis que le troisième serait dans la province de Yun-nan.

Ecrire en termes courtois à l'adresse suivante pour demander la libération de Li Zhengtian: Président Hua Kuofeng, Pékin, République populaire de Chine.

Prisonniers libérés et cas nouveaux

Le Secrétariat international a appris en avril la libération de 121 prisonniers adoptés ou dont le cas était à l'enquête et a pris en charge 158 cas nouveaux.

ARRESTATIONS DE PROTESTATAIRES AUX PHILIPPINES

Plus de 600 personnes ont été arrêtées à Manille le 9 avril au cours d'une manifestation de protestation contre des fraudes qui auraient été commises et des pressions qui auraient été exercées lors des élections organisées aux Philippines le 6 avril.

Le 10 avril, *AI* a écrit au président Ferdinand MARCOS pour le prier instamment de libérer les manifestants en soulignant que, d'après les articles parus dans la presse, la manifestation n'avait donné lieu à aucun acte de violence.

Il a été signalé le même jour que le cabinet du président Marcos avait décidé de prendre des mesures préventives contre toute opposition manifeste à l'état de siège qu'il a instauré en septembre 1972.

La plupart des manifestants arrêtés ont été libérés le 19 avril, mais 558 restent inculpés de violation de l'article 146 du code pénal révisé (réunion menaçant de troubler l'ordre public). Plus de 30 manifestants sont toujours emprisonnés. Parmi eux, on compte des coordonnateurs de la campagne d'opposition et sept dirigeants de l'opposition: l'ancien sénateur Francisco RODRIGO Sr; l'avocat Teofisto GUINGONA; le professeur de droit Aquilino PIMENTEL; l'avocat Joker ARROYO (membre de l'Union pour les libertés civiles des Philippines); l'avocat Francisco RODRIGO Jr et le père Romeo INTENGAN, jésuite.

Tous les prisonniers dont les cas ont été signalés ont été pris en charge par *AI* en tant que prisonniers d'opinion. □

EGYPTE: UN OBSERVATEUR D'*AI* ASSISTE À DEUX PROCÈS

En avril, *AI* a délégué Olivier GUIGNABAUDET, conseiller juridique adjoint au secrétariat international, pour assister en tant qu'observateur à deux procès devant des cours de sûreté de l'Etat au Caire et à Alexandrie, en Egypte.

Le 16 avril, M. Guignabaudet a assisté à la première audience du procès de 176 personnes, dont la plupart avaient été adoptées par *AI*, et qui avaient été arrêtées pour des motifs politiques à la suite des émeutes causées par l'augmentation du prix des denrées alimentaires en janvier 1977.

Au cours du procès, le barreau égyptien a adressé une requête formelle au tribunal à propos du dossier de l'accusation. Ce dossier comprenait 11 000 pages et il en avait été tiré un nombre d'exemplaires apparemment insuffisant pour les besoins des avocats de la défense. En outre, ce dossier ne pouvait être obtenu que pour la somme exorbitante de 500 livres égyptiennes (1 238 dollars). Le barreau égyptien demandait qu'un nombre suffisant d'exemplaires du dossier d'accusation soit tirés et qu'un dossier complet soit remis gratuitement à chaque avocat de la défense. Le tribunal n'a accédé qu'à la première de ces deux demandes et a décidé de renvoyer le procès au 16 mai. Il a décidé aussi que six accusés qui avaient précédemment échappé à l'arrestation mais qui étaient présents à l'audience seraient laissés en liberté. Ils ont cependant été arrêtés alors qu'ils quittaient le tribunal.

AI a par la suite écrit à M. Ibrahim AL QALYOUNI, procureur général, pour exprimer son inquiétude au sujet de la nouvelle de l'arrestation de ces personnes et demander des éclaircissements sur leur situation présente.

Le second procès visait 19 personnes qui avaient été arrêtées en 1973 et accusées d'appartenance à des partis politiques interdits, en vertu de l'article 98A a) du code pénal. En 1975, *AI* avait envoyé deux observateurs chargés d'assister à une partie du procès; le groupe avait finalement été acquitté en mai 1976. Toutefois, le président SADATE, en 1977, avait opposé son veto à la décision du tribunal, de sorte que ces 19 personnes ont été jugées à nouveau à Alexandrie. A cette occasion, M. Guignabaudet a pu s'entretenir avec des membres du tribunal et des avocats de la défense et rencontrer certains des détenus. A la date où a été écrit cet article, le procès se poursuivait. □

APPEL AU NOUVEAU PRÉSIDENT DE L'AFGHANISTAN

Après le renversement par la force du régime afghan et du président Mohammed DAOUD, *AI* a instamment demandé au président de la République démocratique nouvellement proclamée, Nur Mohammed TARAKKI, d'intervenir pour prévenir l'assassinat politique d'autres personnes ayant été associées au régime renversé.

Dans son télégramme du 4 mai, *AI* a lancé un appel au nouveau gouvernement afin qu'il protège tous ceux dont la vie pourrait être menacée pour des raisons politiques, y compris les survivants de la famille de l'ancien président Daoud et les ministres qui ont été en exercice sous son gouvernement. M. Daoud et nombre de ses proches ont été tués pendant le coup d'Etat qui a commencé le 27 avril.

Très préoccupée des arrestations politiques massives qui auraient lieu à Kaboul et dans les provinces, *AI* a demandé la libération de toutes les personnes arrêtées pour des motifs politiques. □

MISSIONS EN SYRIE ET EN JORDANIE

Le juriste français Christian BOURGUET et Wendy LEVITT, du Service de la recherche d'*AI*, ont séjourné en Syrie du 11 au 17 mars afin de s'entretenir avec des représentants du gouvernement de questions qui préoccupent *AI*, notamment la détention sans jugement et les mauvais traitements qui seraient infligés à des prisonniers.

Ils ont examiné avec le ministre de la justice, M. Adib NAHAWI, l'application de la législation relative à l'état de siège dans l'actuel état d'urgence, signalée et aussitôt interdite par le président Hafez ASSAD dans son discours du 8 mars à l'assemblée du peuple inaugurant son second mandat de président. La délégation d'*AI* a prié le ministre de communiquer au secrétariat international les noms de 179 personnes dont la libération a été annoncée à la suite de la déclaration présidentielle sur le recours abusif à la législation relative à l'état de siège. Elle a également demandé les noms de 104 prisonniers politiques dont la libération avait été annoncée.

Les délégués ont discuté des cas de 72 personnes dont les groupes d'*AI* s'occupent actuellement, toutes détenues sans jugement depuis plusieurs années. Ils ont fait état d'information sur des enlèvements qui continuent à se produire au Liban et cité les noms de 44 personnes qui seraient détenues après enlèvement.

La délégation a rencontré M. Haitham KELANI, directeur des relations interna-

tionales au ministère des affaires étrangères, mais n'a pas pu obtenir d'entrevue avec le ministre de l'intérieur, M. Adnan DABBAGH. Des conversations sur des questions juridiques ont eu lieu avec le président de la cour constitutionnelle, Me Jamal NAAMANI, avec le président du barreau syrien, Me Sabah al RIKABI, et avec d'autres éminents juristes experts de droit constitutionnel.

• Le secrétaire général adjoint d'*AI*, Dick OOSTING, et Wendy LEVITT ont séjourné en Jordanie du 17 au 20 mars. Ils se sont entretenus avec le ministre de l'intérieur, M. Suleiman ARAR, des cas de 47 détenus politiques qui seraient incarcérés sans jugement depuis une à cinq années. Ils ont également rencontré M. Faleh al Taweel, directeur du service des organisations internationales au ministère des affaires étrangères. Des conversations sur les aspects de la situation juridique en Jordanie qui préoccupent *AI* ont eu lieu avec le président du barreau jordanien, Me Ibrahim BAKR, et avec d'autres juristes éminents. □

ARRESTATION DE RÉFUGIÉS SUD-AFRICAINS AU SOUZAIZLAND

Au moins 14 réfugiés politiques sud-africains, tous membres du *Pan-Africanist Congress of Azania* (PAC) — Azanie est le nom que les Africains donnent à l'Afrique du Sud — ont été arrêtés au Souzaizland entre le 7 et le 10 avril. Parmi eux se trouve Gus NDLOVU, représentant principal du PAC au Souzaizland. Organisation nationaliste africaine, le PAC a été interdit en Afrique du Sud en 1960, après le massacre de Sharpeville, au cours duquel 69 partisans du PAC qui participaient à une manifestation contre les règlements relatifs aux laissez-passer furent tués par la police sud-africaine. Depuis 1960, le PAC fonctionne en exil; il a son siège en Tanzanie et des bureaux au Souzaizland et au Lesotho.

Le 10 avril, *AI* a envoyé à M. Zonka KHUMALO, vice-premier ministre du Souzaizland, un télégramme exprimant son inquiétude au sujet des arrestations et d'un éventuel rapatriement forcé des détenus, qui pourraient, en Afrique du Sud, faire l'objet de poursuites pour des motifs politiques. Ultérieurement, M. Khumalo aurait déclaré que les détenus ne seraient pas renvoyés en Afrique du Sud et qu'ils resteraient en prison comme immigrants illégaux jusqu'à ce que des dispositions soient prises en vue de leur départ pour d'autres pays africains. Il aurait déclaré aussi que la décision d'arrêter les membres du PAC avait été prise à la suite d'un entretien des autorités souzies avec M. Potlako LEBALLO, le plus important sans doute des dirigeants du PAC hors d'Afrique du Sud, qui s'est récemment rendu de Tanzanie, où il réside, au Souzaizland. Certains observateurs en ont conclu que les arrestations sont intervenues à la suite d'une lutte pour la succession de Robert SOBUKWE, fondateur du PAC, mort en Afrique du Sud en février dernier (*Informations*, avril). □

Les **INFORMATIONS MENSUELLES INTERNATIONALES** sont la traduction française de la **NEWSLETTER** publiée par AMNESTY INTERNATIONAL PUBLICATIONS, 10 Southampton Street, Londres WC2E 7HF, Grande-Bretagne.

Publication du rapport de la mission au Pakistan

Le 15 mai, *AI* a rendu public le rapport de la mission envoyée au Pakistan du 20 au 25 janvier. Ce rapport exprime l'inquiétude qu'inspire à ses auteurs l'instauration au Pakistan d'un régime d'état de siège qui restreint les libertés fondamentales et institue la détention préventive.

AI se déclare particulièrement préoccupée par la pratique consistant à déférer des civils accusés de délits politiques devant des tribunaux militaires qui leur infligent souvent des peines de fouet. Or, *AI* considère le fouet comme un « châtiment cruel, inhumain et dégradant », proscriit en droit international. Le rapport indique qu'au moins 160 prisonniers politiques ont jusqu'à présent été condamnés à cette peine. *AI* s'étonne que ce châtiment inhabituel soit utilisé au Pakistan et infligé à des prisonniers qui, semble-t-il, n'ont souvent rien fait d'autre que d'exercer le droit à la liberté de parole et d'expression garanti par la constitution.

Dans la préface du rapport, Thomas HAMMARBERG, président du Comité exécutif international d'*AI*, critique l'application de la peine capitale au Pakistan et fait observer que les récentes exécutions publiques de civils jugés par des tribunaux militaires constituent un précédent dangereux.

Il réitère l'appel d'*AI* aux autorités pakistanaises leur demandant de commuer, pour des raisons humanitaires, les peines de mort prononcées contre l'ancien premier ministre Zulfikar Ali BHUTTO et ses quatre co-accusés déclarés coupables de meurtre (*Informations* d'avril).

Dans un certain nombre de recommandations du rapport, *AI* prie instamment les autorités pakistanaises :

- de rompre avec la pratique consistant à déférer des civils devant des tribunaux militaires;
- d'abolir immédiatement la peine du fouet pour les prisonniers politiques;
- d'abroger les textes actuellement en vigueur instituant la détention préventive des prisonniers politiques;
- de supprimer les tribunaux spéciaux, notamment ceux qui jugent les prisonniers politiques;
- d'autoriser la présence d'observateurs internationaux à tous les stades de tous les procès intentés à M. Bhutto, y compris en appel;
- d'autoriser les organisations internationales à voir l'ancien premier ministre en prison; et d'annuler les arrêtés de détention préventive frappant les dirigeants du parti populaire du Pakistan.

Ces recommandations ont été formulées dans le climat de collaboration dont a bénéficié la délégation d'*AI* pendant sa visite au Pakistan en janvier. Cette délégation - composée du professeur Mümtaz SOYSAL, vice-président du Comité exécutif international d'*AI*, et d'Yvonne TERLINGEN, membre du Secrétariat international d'*AI* - a rencontré l'administrateur en chef de l'état de siège, le général Mohammed ZIA-ul Haq, ainsi que d'autres hautes personnalités, et

des avocats et parents des prisonniers politiques. La délégation a assisté à des procès de civils devant des tribunaux militaires à Lahore mais n'a pas obtenu l'autorisation de rencontrer M. Bhutto en prison pendant son procès.

Le rapport estime à plusieurs centaines le nombre des prisonniers politiques détenus au Pakistan à l'époque de la mission. Plusieurs milliers de partisans de l'ancien premier ministre ont depuis lors été arrêtés en vertu de l'état de siège, dans bien des cas pour avoir protesté contre la condamnation à mort d'Ali Bhutto.

Le 1er mai, 26 journalistes de Lahore ont été arrêtés en vertu de l'état de siège pour avoir tenté d'entreprendre une grève de la faim en signe de protestation contre l'interdiction du quotidien *Musawat* favorable au parti populaire du Pakistan. Au 15 mai, date de sortie du rapport d'*AI*, 71 journalistes avaient été arrêtés en vertu de l'état de siège, parmi lesquels une bonne trentaine avaient été condamnés à des peines d'emprisonnement et avaient subi la peine du fouet en prison. Au nombre de ceux-ci figure Masudullah KHAN, rédacteur en chef adjoint du *Pakistan Times* qui, ont le sait, souffre d'une infirmité de la jambe. □

MORT SOUS LA TORTURE AU PARAGUAY

Depuis qu'*AI* a publié des informations détaillées sur 10 décès et 20 disparitions au Paraguay, en septembre 1977, des milliers de personnes dans le monde entier ont envoyé des pétitions demandant au président Alfredo STROESSNER d'ordonner une enquête sur ces cas et de garantir aux prisonniers politiques les droits fondamentaux de l'homme et la protection juridique prévue par la constitution du Paraguay.

Aucune enquête n'a eu lieu. *AI* a maintenant reçu des informations selon lesquelles un autre prisonnier politique serait mort

entre les mains des tortionnaires paraguayens au mois de février.

Ana GONZALES, âgée de 31 ans, a été arrêtée par deux policiers en civil et emmenée dans une voiture privée au poste de police n° 3 pour y être interrogée. Une heure avant son arrestation, elle avait été congédiée de son emploi dans une manufacture de textiles.

On pense que la seule explication possible de son licenciement est à chercher dans le fait qu'elle avait défendu ses droits en tant que salariée et les droits de ses compagnes dont beaucoup reçoivent des salaires nettement inférieurs aux salaires minimums moyens.

Ana Gonzalez aurait été torturée brutalement au poste de police n° 3, qui est un centre de torture bien connu. Elle a reçu plusieurs coups sur la tête et on lui a arraché les ongles. Elle aurait été dans le coma et mourante quand elle a été conduite à l'hôpital de la Croix-Rouge sous la garde de policiers en civil.

Des membres de sa famille ont reçu des menaces et l'ordre de dire qu'elle avait été victime d'un accident de la circulation.

Le 8 février au soir, la police a donné l'ordre à son frère, qui était à son chevet, de quitter l'hôpital et lui a annoncé qu'Ana serait déportée en Argentine le lendemain et qu'elle passerait la frontière à Ita Enramada.

Sa famille l'a attendue à l'heure et au lieu dits, mais Ana n'est pas arrivée. La police a prétendu qu'elle avait franchi la frontière une heure plus tôt.

Le 15 février, la police a remis le corps d'Ana Gonzalez à sa famille en proférant des menaces et en exigeant que la veillée funèbre ait lieu non pas à son domicile mais dans un autre district.

Le corps d'Ana était méconnaissable. On lui avait tranché les mains, mutilé des organes et les jambes; le cadavre présentait des plaies profondes de la tête aux pieds.

On a donné trois jours à la famille pour quitter le pays. □

«TERREUR ROUGE» EN ÉTHIOPIE: UNE VICTIME TÉMOIGNE

AI a reçu d'Éthiopie de nombreux témoignages sur les cas de torture et les meurtres politiques qui ont marqué la campagne dite de «terreur rouge» lancée par le gouvernement militaire contre les personnes soupçonnées d'être «contre-révolutionnaires» et qui se poursuit depuis novembre 1977. Multiples arrestations arbitraires, recours systématique à la torture, nombreuses exécutions pour l'exemple, éducation politique de masse en détention, telle est la situation d'ensemble qui se dégage des informations reçues (*Informations* d'avril).

Pour *AI*, le récit, provenant d'une source digne de foi, de ce qu'a subi un étudiant de

(Suite page suivante, col. 3)

appel

Rochambeau NESTOR, Luc DESELMOURS, Ceres DACCUEIL - Haïti

Rochambeau NESTOR, Luc DESELMOURS et Ceres DACCUEIL sont trois prisonniers politiques qui ont été vus pour la dernière fois à la prison de Fort Dimanche en septembre 1977 lorsque le président Jean-Claude DUVALIER a décrété une amnistie pour commémorer le 20e anniversaire de la prise du pouvoir par les Duvalier.

Rochambeau Nestor, professeur de droit au Lycée Archahaie, arrêté en 1969, est emprisonné depuis 1976 dans la cellule numéro 7 à Fort Dimanche. Luc Deselmours, arrêté en juillet 1976, est incarcéré depuis octobre 1976 dans la cellule numéro 2. Ceres Daccueil est emprisonné dans la cellule numéro 4 depuis septembre 1976. Aucun des trois prisonniers n'est passé en jugement.

Après la libération de 104 prisonniers politiques au titre de l'amnistie, le gouvernement a déclaré qu'il n'y avait plus de prisonniers politiques dans les prisons d'Haïti. Nestor, Deselmours et Daccueil n'étaient pas parmi les détenus libérés, pas plus qu'ils ne figuraient sur une liste reçue par AI donnant les noms de 103 prisonniers politiques qui seraient morts en prison depuis 1972. Les 103 prisonniers sont apparemment morts des suites de maladies causées par les mauvaises conditions de détention — manque d'hygiène, nourriture insuffisante et absence de soins médicaux. L'affection la plus répandue était la tuberculose (72 cas sur 103). Des tortures et des exécutions clandestines ont aussi eu lieu dans la prison.

La prison de Fort Dimanche aurait été fermée pour travaux de remise en état après septembre 1977. AI est donc préoccupée par le sort et la sécurité des trois prisonniers qui font partie d'un nombre important de prisonniers politiques dont le sort n'a jamais été révélé par le gouvernement haïtien depuis l'amnistie et la fermeture provisoire de la prison.

Ecrire en termes courtois à l'adresse suivante pour demander des renseignements sur le statut juridique et le sort de Rochambeau Nestor, Luc Deselmours et Ceres Daccueil: Son Excellence Jean-Claude Duvalier, Président à vie, Port-au-Prince, Haïti.

NOUVELLES INFORMATIONS AU SUJET DE TORTURES AU CHILI

AI a reçu de nouveaux renseignements sur le cas de Haydee PALMA (*Bulletin CAT*, mai). D'après une déclaration qu'elle a faite récemment, Haydee a été torturée sans interruption du 16 au 22 janvier, au centre de torture de la Villa Grimaldi à Santiago. Elle a subi des sévices tels que les médecins du centre national de renseignements (CNI - *Central Nacional de Informaciones*) qui l'ont examinée ont conseillé d'arrêter la torture parce qu'elle risquait de mourir.

La torture a été poursuivie: «Pendant 21 jours, j'ai saigné; tout mon corps était meurtri; mon visage était déformé...», dit-

elle. Les 13 et 14 février, elle subit des chocs électriques qui provoquèrent une amnésie partielle. «En me réveillant, je ne me rappelais même plus mon nom.»

Le 16 février, elle fut conduite en voiture à la frontière péruvienne. Là, on lui remit de faux papiers d'identité et on la fit monter dans un autobus. Elle est maintenant en convalescence à l'étranger. □

AI DEMANDE À LA JORDANIE DE COMMUER DES PEINES DE MORT

AI a adressé un appel au roi HUSSEIN de Jordanie le priant de commuer, pour des raisons humanitaires, quatre condamnations à mort qui auraient été prononcées le 2 avril. Les condamnés avaient été déclarés coupables d'avoir vendu des terres situées sur l'ancien territoire jordanien, maintenant occupé par Israël. La peine de mort pour ce délit a été introduite en 1973. □

DISSIDENTS HARCELÉS EN POLOGNE

Selon des informations parvenues à AI, les autorités polonaises ont, depuis le début de 1978, fait arrêter un certain nombre de dissidents qui ont été maltraités par la police. Il s'agit de membres et de personnes proches du comité de défense sociale (KOR, anciennement comité de défense des travailleurs) et de la société des cours scientifiques (TKN).

Le KOR a été fondé en 1976 pour aider, sur les plans juridique, médical et financier, les travailleurs emprisonnés à la suite des émeutes et des manifestations contre la hausse des produits alimentaires le 24 juin 1976. Après la libération de ces travailleurs en 1977, le KOR a élargi le champ de ses activités et commencé à informer l'opinion publique sur les cas de jugement inéquitable, de harcèlement, de mauvais traitements présumés, de discrimination dans l'emploi et de censure.

La TKN a été créée en janvier 1978 par un groupe d'intellectuels polonais soucieux d'offrir de nouvelles possibilités d'études s'ajoutant à celles qui existent dans le cadre du système éducatif officiel du pays.

Selon les renseignements reçus par AI, les membres et les sympathisants du KOR et de la TKN sont en butte à des pressions officielles bien qu'ils s'efforcent de maintenir leurs activités dans les limites de la constitution de la République populaire polonaise.

Un certain nombre de membres et de sympathisants de ces deux groupes ont été persécutés et poursuivis en justice. Les autorités polonaises paraissent vouloir isoler les membres les plus actifs du KOR de la société polonaise qui n'a pas conscience des buts subversifs de quelques dissidents hostiles au régime socialiste en Pologne.

Le traitement infligé à certains des collaborateurs de ces groupes est illustré par les cas de Wladislaw SULECKI et d'Adam MICHNIK (*Bulletin CAT*, mai). Sulecki, mineur de métier et membre du comité de rédaction de *Robotnik*, publication non officielle, aurait été frappé par la police en mai 1977 après avoir participé à une réunion avec des membres du KOR à Radom. En septembre 1977, il a été attaqué et frappé par des «inconnus». Son domicile a été per-

quisitionné à plusieurs reprises par la police, sans autorisation, entre septembre 1977 et janvier 1978. Au cours de la même période, du fumier a été déposé à plusieurs reprises devant sa porte. Sa famille a déposé plainte auprès des autorités locales, mais s'est vu fortement conseiller de ne plus renouveler une telle démarche. □

Ethiopie - suite de p. 1 Bulletin CAT

17 ans paraît assez bien résumer la situation. De crainte de représailles contre lui et sa famille, le nom du jeune homme ne sera pas cité ici. Son frère était parmi les quelque 2500 personnes qui, soupçonnées de s'être livrées à des activités politiques antigouvernementales, ont été tuées durant la première phase de la «terreur rouge».

Cet étudiant, qui nie avoir eu des activités politiques, a été arrêté au mois de janvier par des gardes du *kebele* (association urbaine) à Addis-Abebba. Il a été détenu pendant quelques jours et torturé lors des interrogatoires. Les gardes du *kebele* ont fini par accepter ses protestations d'innocence, mais ont exigé de lui qu'il donne des gages de ses sentiments révolutionnaires en torturant des jeunes filles détenues dans la prison du *kebele*. Comme il s'y refusait, il a été jeté dans un fourgon avec plusieurs autres jeunes gens qui allaient être tués et laissés au bord du chemin pour l'exemple. Comme les autres, il portait dans le dos un écriteau indiquant les motifs de son «exécution». Aucun d'entre eux n'avait été jugé.

L'un des membres du *kebele* chargés de la garde de ces jeunes «condamnés», l'ayant reconnu, réussit à convaincre les autres gardes qu'il n'avait jamais eu d'activités politiques et qu'il n'y avait aucune raison de le tuer. Relâché, il put rentrer chez lui où il fut examiné et soigné en secret par un ami de la famille qui avait des connaissances médicales.

Aux dires de ce dernier, le jeune homme présentait de graves lacérations du dos par coups de fouet, ainsi que des meurtrissures du cou, des épaules, du thorax et des pieds, dues à d'autres brutalités. Ses mains étaient sans force et ses poignets portaient des traces noires laissées par la corde à laquelle il avait été suspendu tandis qu'on le battait. Les brûlures qu'il avait à la tête, et la grande difficulté qu'il éprouvait à avaler, corroboraient ses affirmations selon lesquelles il avait été torturé à l'électricité à la tête et à la gorge. Déshydraté, il dut être alimenté au goutte-à-goutte. Il semblerait que ses côtes, très douloureuses, aient été fracturées, mais il n'a pas été possible de le radiographier. Il souffrait d'une grave dépression et présentait en outre des symptômes de désorientation, ce qui lui valut d'être hospitalisé par la suite, mais sa dépression ne disparut pas car sa situation demeurait incertaine. En effet, son cas devait encore être examiné par le *kebele* local, dont les gardes armés torturent et tuent fréquemment ceux qu'ils accusent d'être des «contre-révolutionnaires».

AI n'a pas eu d'autre information sur son sort, mais la «terreur rouge» continue en Ethiopie, notamment à l'encontre des jeunes et des étudiants et, depuis peu, des fonctionnaires et des employés d'établissements commerciaux. □



AMNESTY INTERNATIONAL

cherche

pour son Secrétariat international à Londres

UN CHEF DU SERVICE DU PROGRAMME

Amnesty International est un mouvement mondial de défense des droits de l'homme, indépendant de tout gouvernement, de tout parti politique et de toute confession, qui oeuvre pour la libération des prisonniers d'opinion et pour un jugement équitable de tous les prisonniers politiques et qui s'oppose sans réserve à la torture et à la peine de mort.

Le Secrétariat international de Londres compte environ 130 personnes, dont une trentaine travaillent au service du programme. Celui-ci comprend cinq unités spécialisées qui s'occupent respectivement :

- de coordonner les problèmes d'organisation intéressant les membres d'AI dans le monde entier,
- des campagnes lancées par AI (concernant certains pays et des questions telles que la torture et la peine de mort),
- de l'ensemble des publications en anglais,
- des publications dans d'autres langues,
- de la presse et des moyens d'information.

La tâche essentielle du service est de veiller à ce que la documentation destinée à l'information et aux actions projetées par AI soit utilisée au mieux, tant à l'intérieur qu'en dehors de l'organisation, ainsi que d'encourager la mise au point de méthodes appropriées à cette fin. Le service du programme aide plus particulièrement le service de la recherche (le plus important du Secrétariat international, chargé de recueillir et d'analyser les informations relatives aux violations des droits de l'homme dans le monde) à présenter et à diffuser les informations de la manière la plus efficace et les membres d'AI (plus de 200 000 membres dans plus de 100 pays, avec 2 000 groupes locaux dans 35 sections nationales) à planifier et à coordonner les activités fondées sur ces informations. En outre, le service du programme s'efforce d'informer le plus grand nombre possible de personnes non membres d'AI, de façon à renseigner, inciter à l'action et s'assurer des appuis, en utilisant au maximum les langues appropriées à cette fin.

Le chef du service du programme est responsable de l'exécution des tâches ci-dessus dans l'ensemble du service. Il veille à ce que les activités du mouvement soient planifiées et coordonnées à tous les niveaux, afin d'obtenir les meilleurs résultats et de défendre

au mieux les intérêts des prisonniers, compte dûment tenu des possibilités et des besoins des membres d'AI, ainsi que du mandat statutaire et des méthodes de l'organisation. Il s'efforce de consolider et de développer les activités d'AI, notamment dans les régions où le mouvement est faible ou n'est pas représenté, en choisissant et en mettant en oeuvre des techniques d'action, en dressant des plans d'action et en établissant ou en maintenant des relations avec les organisations internationales compétentes.

Pour remplir ces fonctions, le chef du service du programme doit être à même :

- d'évaluer les effets des divers types d'actions et de techniques dans des situations différentes et dans des pays différents;
- de définir et d'élaborer des objectifs immédiats ou à moyen terme, ainsi que les méthodes et les voies les plus efficaces pour atteindre ces objectifs;
- d'adapter ces activités aux exigences et aux structures de l'organisation.

Les candidats devront posséder l'expérience de la collaboration avec les organisations internationales, connaître les problèmes que posent les différences de culture et y être sensibles (une expérience du tiers monde acquise sur place serait souhaitable), avoir une expérience pratique de l'information et de la diffusion d'idées dans le grand public. Ils devront s'exprimer couramment en anglais et connaître au moins deux autres langues de travail. L'aptitude à travailler dans une équipe de gens de métier est une condition indispensable, de même que l'expérience des travaux administratifs et d'organisation.

Traitement annuel : 5644 livres sterling.

Les intéressés sont priés de s'adresser à :

Caroline Reeson,
Personnel Officer,
Amnesty International,
10 Southampton Street,
London WC2E 7HF.
Téléphone : 836 7788, poste 289.

Date limite de dépôt des candidatures : 30 juin 1978.